

Licence 1 DROIT (NZ + Droits européens)

Examens du 1^{er} semestre 2021/2022

Session 1

Histoire du droit et des institutions après 1789

Durée de l'épreuve : 1 h 30

Mme Rothweiler

Document autorisé : aucun

Elaborez le commentaire de texte suivant :

René Doche-Delisle¹, *La Supériorité de la Constitution de l'an VIII sur celle de l'an III, ou la Constitution de l'an V comparée avec celle de l'an I.*, Angoulême, an IX (1801).
(Extraits)

1 « Gloire à la Constitution de l'an VIII (...) »

Je cherche nos droits et j'aperçois que 'Tous honorent le républicain France, qui, âgé de 21 ans accomplis, (...) et qui de ne réclame pas de territoire de la République, est citoyen français. (...) Qu'il avait-il à cet égard dans la Constitution de l'an III ? Sous la Constitution de l'an III, l'exercice du droit de citoyen était au contraire subordonné à des conditions telles que (...) être propriétaire d'un bien de tel ou tel revenu.

républicain

Mais, par la Constitution de l'an III, le peuple n'avait pas ses électeurs, les Législateurs. (...) Son droit d'élire était-il à l'abri de toute atteinte ? (...) On n'a pas oublié sans doute le 18 fructidor an V (...). Le peuple n'avait donc que la vaine apparence, l'image illusoire du droit d'élection ?

Real de désp.

Comparant maintenant l'organisation du Pouvoir exécutif, ou plutôt du Gouvernement de l'an III à celui de l'an VIII, je dirai : Que pouvait être un gouvernement composé de 5 membres égaux en droits et en autorité, renouvelé chaque année par cinquième ? (...) Que pouvait-il en résulter ? Une lutte continuelle, une exécution lente (...). Dans le Gouvernement actuel, au contraire, l'action est une, le mouvement prompt et rapide. (...)

action de seul

Et qu'on ne dise pas que l'autorité, dont la Constitution de l'an VIII a investi à cet égard le premier Consul, est sans limites. L'autorité sans limites peut-elle être (...) dans un Gouvernement qui n'a pas le pouvoir de faire la loi, dans un Gouvernement qui a au-dessus de lui un Sénat conservateur, un Tribunat, un Corps législatif ? (...) Le droit de décision donné au premier Consul, étant limité aux actes du Gouvernement, qui d'ailleurs sont sujets à l'annulation du Sénat conservateur, ce n'est donc pas là l'autorité sans limites ? (...) L'autorité sans limites n'existe que là où le Gouvernement est confié à un seul.»

un seul, mais on n'a pas

¹ René Doche-Delisle (1760-1834) Homme politique français. Député au Conseil des Cinq-Cents.

HISTOIRE du DROIT et des INSTITUTIONS PUBLIQUES

Session de décembre 2021

Année universitaire 2021-2022
Licence Droit - Première année
Groupe AF
Pr. Céline Pauthier

Durée de l'épreuve : 1h30

Documents autorisés : aucun

Les étudiants liront attentivement le texte reproduit ci-après, ils rédigeront entièrement et dans l'ordre indiqué, les réponses aux 4 questions portant sur le texte. Ils veilleront à ce que leurs réponses soient argumentées, respectueuses du sens du texte replacé dans son contexte historique (ANALYSE), étayées par des connaissances (CONNAISSANCES), structurées (ORGANISATION), rédigées dans une langue claire et précise (REDACTION).

Extrait du discours de Napoléon III devant le Corps législatif, 1er décembre 1852, au palais de Saint-Cloud.

« Messieurs,

Le nouveau règne que vous inaugurez aujourd'hui n'a pas pour origine, comme tant d'autres dans l'histoire, la violence. Il est, vous venez de le déclarer, le résultat légal de la **volonté de tout un peuple**, qui consolide, au milieu du calme, ce qu'il avait fondé au milieu des agitations. Je suis pénétré de reconnaissance envers la **nation**, qui, **trois fois en quatre années**, m'a **soutenu** de ses **suffrages**.

Je prends dès aujourd'hui, avec la **couronne**, le nom de **Napoléon III**, parce que le **peuple me l'a déjà donné dans ses acclamations**, parce que le Sénat l'a proposé légalement, et parce que la **nation** entière l'a **ratifié**.

Non seulement je reconnais les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal. Mais plus j'acceptais tout ce que depuis 50 ans l'histoire nous transmet avec son inflexible autorité, moins il m'était permis de passer sous silence le règne glorieux du **Chef de ma famille**, et le titre régulier, quoique éphémère de son fils. Ainsi donc, le titre de Napoléon III n'est pas une de ces prétentions dynastiques et surannées : c'est l'hommage rendu à un gouvernement qui fut légitime et auquel nous devons les plus belles pages de notre histoire moderne. Mon règne ne date pas de 1815, il date de ce moment même où vous venez me faire connaître **les suffrages de la nation**.

Aidez-moi, Messieurs les députés, à asseoir sur cette terre **bouleversée par tant de révolutions**, un **gouvernement stable** qui ait pour base la **religion**, la **justice**, la **probité**, l'**amour des classes souffrantes**. »

1. A propos de la couronne, pourquoi l'auteur dit-il aux députés que le Sénat lui a « proposé légalement » ? Profitez de cette question pour exposer le fonctionnement des principales institutions dans ce régime. (6 points)
2. Qui est le glorieux Chef de famille auquel l'auteur fait allusion ? (2 points)
3. L'auteur insiste dans ce texte sur l'origine de son pouvoir. Pourquoi ? (6 points)
4. Que veut dire l'auteur lorsqu'il parle à la fin de son discours de « Cette terre bouleversée par tant de révolutions » ? (2 points).